

**CONSEIL MUNICIPAL  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE RÉGULIÈRE  
11 OCTOBRE 2016**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - Séance régulière du 13 septembre 2016
  - Séance extraordinaire du 27 septembre 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS
  - 5.1. Rapport du Directeur SSI
  - 5.2. Rapport du Directeur Loisirs
  - 5.3. Rapport Inspecteur municipal
  - 5.4. Rapport Travaux Publics
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1. Nomination au poste de lieutenant de monsieur Éric Huberdeau
  - 6.2. Démission de monsieur Mario Deragon
7. SERVICE DES FINANCES
  - 7.2. Acceptation des comptes à payer au fonds d'administration générale
  - 7.3. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 septembre 2016
  - 7.4. Annulation Facture no.150362 & no.160364
  - 7.5. Solde – Vidange et Déshydratation des Boues 2015
  - 7.6. Retenue – Les Jeux 1000 Pattes
  - 7.7. retenue - Pavage 2015
8. SERVICE ADMINISTRATIF ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
  - 8.1. Formation – Le comportement éthique
  - 8.2. Démission de monsieur Pierre Morand
9. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 9.1. Avis de motion – Règlement relativement à l'entente avec la cour municipale de Saint-Rémi
  - 9.2. Règlement no.142-12 – Modification de la largeur des rues
  - 9.3. Règlement no.416 – Panneau d'arrêt rue Labrie
10. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 10.1. M.R.C. - Gestion des Cours d'eau
  - 10.2. MAMOT - Demande de prolongation pour la concordance avec le schéma d'aménagement
11. TRAVAUX PUBLICS
  - 11.1. Montée Murray – Canalisation des Fossés
  - 11.2. Programmation TECQ 2014-2018
  - 11.3. Soumission – Déneigement Hiver 2016-2017
12. LOISIRS, CULTURE, & FAMILLE
  - 12.1. Don des pourboires de la Saint-Jean-Baptiste au Service d'Action Bénévole
13. DEMANDE ADRESSÉE AU CONSEIL
  - 13.1. Demande d'aide financière – La Marg'Elle Inc.
  - 13.2. Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge Haut-Richelieu
  - 13.3. Demande d'aide financière – Sourire sans fin
  - 13.4.
14. PÉRIODE DE QUESTIONS Demande d'aide financière - Fabrique Saint-Cyprien
15. VARIA
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, tenue le 11 octobre 2016 à 20h02 à l'hôtel de ville située au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Normand Lefebvre  
Madame, la conseillère, Carole Forget  
Messieurs, les conseillers, Jean Cheney, Dino Fournier et Jean-Marie Mercier

Également présent :

Monsieur James L.Lacroix, directeur général & secrétaire-trésorier

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-242**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de monsieur Dino Fournier, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h30.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-243**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-244**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE ET DU 27 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité des procès-verbaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Cheney, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter les procès-verbaux du 13 septembre et du 27 septembre 2016.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR LOISIRS**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-245**  
**NOMINATION AU POSTE DE LIEUTENANT DE MONSIEUR ÉRIC HUBERDEAU**

CONSIDÉRANT LA résolution no. 2016-10-455 du conseil municipal de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a besoin d'une nomination au poste de lieutenant ;

CONSIDÉRANT LA disponibilité des personnes éligibles au poste de lieutenant ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Dino Fournier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'entériner la nomination de monsieur Éric Huberdeau au poste de lieutenant au sein du service de sécurité incendie.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-246**  
**DÉMISSION DE MONSIEUR MARIO DERAGON**

CONSIDÉRANT LA résolution no. 2016-10-456 du conseil municipal de Napierville ;

CONSIDÉRANT LA lettre de démission, datée du 29 septembre 2016, déposé par monsieur Mario Deragon ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de démission a été acceptée par la directrice générale, madame Ginette Pruneau, le 3 octobre 2016 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Dino Fournier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'accepter la démission de monsieur Mario Deragon.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-247**  
**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents d'approuver les comptes à payer, tel que mentionnés au fonds d'administration générale, en date du 30 septembre 2016 au montant de 146,466.47 \$.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-248**  
**ANNULATION DES FACTURES NO. 150362 & NO. 160364**

CONSIDÉRANT LES factures no. 150362 & no. 160364 émises au nom de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ne peut se taxer elle-même ;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'annuler les deux factures pour corriger l'erreur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Cheney, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'annuler les factures no. 150362 et no. 160364.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-249**  
**SOLDE – VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES 2015**

CONSIDÉRANT L'opération de vidange et déshydratation des boues des étangs de Napierville réalisé en 2015 ;

CONSIDÉRANT UN montant budgété de 37,620 \$ pour couvrir la part de Saint-Cyprien-de-Napierville dans cette opération ;

CONSIDÉRANT UNE facture totale s'élevant à 51,618.45 \$ pour la part de Saint-Cyprien-de-Napierville pour cette opération ;

CONSIDÉRANT UN solde à financer de 13,998.45 \$ pour un coût à l'unité visé de 27,91 \$/unité ;

CONSIDÉRANT UN manque à gagner dans la tarification 2014-2015 de 1,854.55 \$ pour un coût à l'unité visé de 3.70 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire une taxation complémentaire pour financer le solde ou couvrir celui-ci par une taxation visée par le règlement de taxation 2017 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de reporter le solde à payer au règlement de taxation 2017 pour un coût à l'unité visé de 31,61 \$.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-250**  
**RETENUE – PROJET TRAMPOLINE**

CONSIDÉRANT LA facture no.413 au montant de 30,410.89 \$ concernant l'achat d'un trampoline géant ;

CONSIDÉRANT UN rabais de 1,000 \$ concernant la structure d'acier n'étant pas incluse avec la commande ;

CONSIDÉRANT L'achat de 1,200 pied carré de tapis de sol au montant de 5,400 \$ qui va nous être remboursé par les jeux 1000 pattes ;

CONSIDÉRANT UN dépôt de 10,000 \$ ayant été octroyé aux jeux 1000 pattes lors de la commande ;

CONSIDÉRANT UN solde à payer de 20,410.89 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'autoriser le paiement du solde de 20,410.89 \$.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-251**  
**RETENUE – PAVAGE 2015**

CONSIDÉRANT LA facture no. 11929 au montant de 367,544.23 \$ taxes incluses au nom de MSA Béton Mobile ;

CONSIDÉRANT UNE retenue de 18,377.22 \$ sur la facture no.11929;

CONSIDÉRANT UNE recommandation favorable pour l'acquittement de la retenue de monsieur Pierre Morand ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Dino Fournier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers(ère) présents d'autoriser le paiement de la retenue de 18,377.22 \$ à la faveur de l'entreprise MSA Béton Mobile.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-252**  
**FORMATION – LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la formation sur le comportement éthique de la FQM est une formation obligatoire en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Cheney n'a pas encore suivi cette formation ;

CONSIDÉRANT UN coût de 325 \$ plus les taxes pour l'inscription à la formation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Dino Fournier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'autoriser l'inscription de monsieur Jean Cheney à la formation « Le Comportement Éthique ».

Il est également résolu de lui rembourser son kilométrage selon les règles en vigueur ainsi que les repas liés au suivi de cette formation.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-253**  
**DÉMISSION DE MONSIEUR PIERRE MORAND**

CONSIDÉRANT L'annonce de démission de monsieur Pierre Morand ;

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Pierre Morand de lui octroyer 30 jours à partir de son dernier jour de travail à temps plein avant de procéder à un appel de candidature ;

CONSIDÉRANT QU'il va effectuer cinq (5) heures par semaines durant cette période pour réaliser différentes tâches au niveau de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'accepter la démission de monsieur Pierre Morand.

Il est également résolu de lui offrir une période de 30 jours avant de procéder à un appel de candidature en échange de cinq (5) heures de travail par semaine.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-254**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.417 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI**

Par la présente, monsieur Dino Fournier, donne avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté avec dispense de lecture, le règlement no. 417 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-255**  
**RÈGLEMENT NO 142-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 142, AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR DES RUES**

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel prévoit des rues publiques avec une emprise de 20 m de largeur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire permettre des rues locales d'une largeur de 15m, ce qui est la norme reconnue dans le milieu municipal ;

CONSIDÉRANT LE paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c.A-19.1), permet à la municipalité de spécifier, pour chaque zone prévue au règlement de zonage, la superficie et les dimensions des lots ou des terrains par catégorie de constructions ou d'usages ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c.A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement s'est tenue le 8 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 132 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (c.A-19.1), un avis public fût émis mentionnant la possibilité de signer un registre demandant l'ouverture d'un référendum, en date du 14 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun citoyen de la municipalité ne s'est prévalu de leur droit à signer le registre qui s'est conclu le 22 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c.A-19.1), le présent règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 2.2.3 du règlement de lotissement numéro 142 est abrogé et remplacé par le suivant :

« 2.2.3 Emprise des rues

	Rue publique (boulevard)	Rue publique (locale)	Rue privée
Largeur minimale de l'emprise	20 m.	15 m.	7 m.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

**NORMAND LEFEBVRE**  
**MAIRE**

---

**JAMES LANGLOIS LACROIX**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-256**

**RÈGLEMENT NO. 416 – PANNEAU D'ARRÊT RUE LABRIE**

CONSIDÉRANT LE règlement no. 409 décrétant l'enlèvement du panneau d'arrêt au coin de la rue Labrie ;

CONSIDÉRANT LE désir des membres du conseil municipal de rétablir le panneau d'arrêt au coin de la rue Labrie ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de faire approuver par le Ministère du Transport étant donné qu'il n'y a aucune disposition touchant aux limites de vitesse ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 Le présent règlement décrète l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection de la rue Labrie et du rang des Patriotes Nord, et ce dans chaque direction ;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

**NORMAND LEFEBVRE**  
**MAIRE**

---

**JAMES LANGLOIS LACROIX**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-257**

M.R.C. - GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT L'entente de 2007 avec la M.R.C. relativement à la gestion des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT LA demande de positionnement de la M.R.C. par rapport à cette entente ;

CONSIDÉRANT LE désir exprimé par le conseil de mettre un terme à l'entente de 2007 et redonner la compétence des cours d'eau à la M.R.C.;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de demander la fin de l'entente de 2007 de façon à ce que la M.R.C. reprenne sa compétence en matière de cours d'eau.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-258**

**MAMOT - DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT L'entrer en vigueur du règlement URB-205 soit le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, le 22 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le délai de deux ans prévus à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant l'obligation de concordance prend fin le 22 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville sont dans un processus d'étude de faisabilité d'une fusion entre les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'étude de fusion municipale ne permet pas aux deux municipalités de pouvoir statuer en ce moment sur les orientations de développement désirées par les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT L'article 239 et suivant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant aux municipalités de demander une extension de délai au ministre en justifiant cette demande ;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de présenter une demande conjointe au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, un prolongement du délai, jusqu'au 22 décembre 2017, pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville entrée en vigueur le 22 décembre 2014 ;

Il est également résolu de demander à la municipalité de Napierville d'entériner cette résolution.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-259**  
**MONTÉE MURRAY – CANALISATION DES FOSSÉS**

CONSIDÉRANT LA situation problématique de de la largeur inadéquate de la Montée Murray ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pu constater plusieurs sorties de route de camion-remorque à cet endroit ;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'effectuer des travaux rapidement pour corriger la situation ;

CONSIDÉRANT LA solution décidée par le conseil de canaliser les fossés pour élargir l'emprise ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour se faire ont coûté le montant approximatif de 5,600 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'autoriser la dépense approximative de 5,600 \$ pour la canalisation du fossé sur la Montée Murray.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-260**  
**PROGRAMMATION TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT LES résolutions no. 2015-12-3706 et no. 2015-02-051 du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'apporter des modifications de la programmation prévue pour le programme de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT LA programmation souhaitée suivante :

- Prolongement Infrastructure Rang Cyr : 738,109.67\$
- Pavage : 127,630.33\$
- Total : 865,740

CONSIDÉRANT UN montant de 24,769.67 \$ déjà engagés dans le projet de prolongement d'infrastructure du rang Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation respecte les modalités du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et la contribution du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale ainsi que de leurs annexes;



PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'autoriser le dépôt de cette programmation auprès de la TECQ.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-261**  
**SOUSSION – DÉNEIGEMENT HIVER 2016-2017**

CONSIDÉRANT LA nécessité de voir au déneigement de la piste cyclable ainsi que de la borne sèche pour l'hiver 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT UNE soumission de la part de l'entreprise Excavation Michel et fils au montant de 1,590.91 \$ taxes incluses pour le déneigement de la borne sèche ;

CONSIDÉRANT UNE soumission de la part de l'entreprise Excavation Michel et fils au montant de 977.29 \$ taxes incluses pour le déneigement de la piste cyclable ;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'accepter les deux soumissions de l'entreprise Excavation Michel et fils au montant de 1,590.91 \$ et de 977.29 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-262**  
**DONS DES POURBOIRES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers messieurs Michel Monette et Jean-Marie Mercier ont récolté une somme de 450 \$ en pourboire lors de la Saint-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont exprimé le souhait de faire don de cette somme d'argent à un organisme communautaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de faire don d'une somme de 491 \$ au Service d'Action Bénévole.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-263**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA MARG'ELLE INC.**

CONSIDÉRANT UNE correspondance en date du 9 septembre 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de n'offrir aucune aide financière pour l'année 2016.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-264**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE HAUT-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT UNE correspondance en date du 7 septembre 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'offrir une aide financière de 100 \$ pour l'année 2016.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-265**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOURIRE SANS FIN**

CONSIDÉRANT UNE correspondance en date du 27 septembre 2016 ;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'offrir une aide financière de 150 \$ pour l'année 2016.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-266**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE SAINT-CYPRIEN**

CONSIDÉRANT UNE correspondance en date du 10 septembre 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'offrir une aide financière de 500 \$ pour l'année 2016.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-267**  
**RECOUVREMENT DE COMPTES IMPAYÉS SPÉCIFIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait face à des comptes impayés

CONSIDÉRANT LA particularité que sont les immeubles de nature mobile ;

CONSIDÉRANT UNE proposition de la part de Crédit Québec

CONSIDÉRANT UNE tarification prévoyant 15 % des sommes recueillis ;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'accepter l'offre de Crédit Québec et de leur transférer les dossiers avec solde visant des « maisons mobiles ».

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**RÉSOLUTION NO. 2016-10-268**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Dino Fournier, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents de levée la séance du conseil 20h36.

---

**NORMAND LEFEBVRE**  
**MAIRE**

---

**JAMES LANGLOIS LACROIX**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**